

La protection sociale des artistes-auteurs

Les artistes-auteurs disposent d'un régime social qui leur est propre afin de tenir compte de leur spécificité de créateurs d'œuvres originales de l'esprit. Ce régime est rattaché au régime général qui couvre 88% des Français (salariés du privé et travailleurs indépendants).

Les principes

OBLIGATOIRE

Les revenus tirés d'une activité artistique sont assujettis aux cotisations et contributions sociales du régime des artistes-auteurs.

RÉPARTITION

Les cotisations et contributions sociales financent le système de protection sociale français.

SOLIDAIRE

Des mécanismes de solidarité permettent de pallier certains accidents ou événements de vie (maladie, enfants...).

CONTRIBUTIF

L'ouverture de droits sociaux est proportionnelle au montant des revenus artistiques (assiette sociale).

Les activités éligibles

5 grandes branches d'activités permettent l'affiliation au régime social des artistes-auteurs.



Vos droits sociaux selon le montant de vos revenus artistiques

VOS REVENUS (ASSIETTE SOCIALE)	DÈS LE 1 ^{ER} € OU L'INSCRIPTION AU GUICHET UNIQUE DES FORMALITÉS DES ENTREPRISES	150 À 600 X SMIC HORAIRE	600 X SMIC HORAIRE
VOS DROITS OUVERTS	- Prise en charge des soins de santé servis par l'Assurance maladie ; - Bénéfice des prestations familiales, des aides au logement et des aides à l'insertion servies par la CAF sous conditions de ressources.	Un à quatre trimestres de retraite auprès de l'Assurance retraite validés.	Indemnités en cas d'arrêt de travail pour maladie, maternité, paternité et invalidité et d'un capital décès. Ces prestations sont servies par l'Assurance maladie.

Vos interlocuteurs

Différents organismes, aux missions bien distinctes, assurent la gestion du régime social des artistes-auteurs et versent les prestations.

